

DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : 17 mars 2025

DATE DE PUBLICATION : Vendredi 18 avril 2025

Le quatorze avril deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures trente à la Mairie-Salle du Conseil, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 09 Votants : 12

ETAIENT PRESENTS :

Mmes MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel, LEMBERTON Nadine,
Mrs LARGILLIERE Francis, AURICH-DANNA Serge, MASNADA Bernard, VERRIELE Pascal,
ROUQUETTE Jean-Michel,

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mr CROSNIER Philippe pouvoir à Mr LARGILLIERE Francis,
Mme URION-NOËL Hélène pouvoir à Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie,
Mr MIGATA Bernard pouvoir à Mme BUC Isabel,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme ASSELIN Valérie, Mr ODE Sylvère,

ETAIENT ABSENTS :

Mme LAQLACH Widianne,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie.

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, demande de modifier l'ordre du jour du conseil et d'y ajouter comme suit :

- Eclairage public nocturne

Le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 24 février 2024.

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT SPANC :**

Le Conseil Municipal hors de la présence de M. le Maire Francis LARGILLIERE, sous la présidence de Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie 1^{ère} adjointe présente le compte financier unique de l'Assainissement SPANC de l'exercice 2024 dressé par M. Francis LARGILLIERE, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la Clôture de L'exercice 2023 (*)	Part affectée A l'investissement l'exercice 2024	Résultat de L'exercice 2024 (*)	Résultat de Clôture de 2024 (*)
Fonctionnement	E 5 288.33 €	0,00 €	E 5 288.33 €	E 5 288.33 €
TOTAL	E 5 288.33 €	0.00 €	E 5 288.33 €	E 5 288.33 €

(*) E = Excédent, D = Déficit

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière du budget assainissement SPANC, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 11

ABSTENTION : 01

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le compte financier du budget

ASSAINISSEMENT SPANC.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT SPANC :

Le Compte Financier Unique fait apparaître pour l'année 2024 un excédent global de 5 288.33 €, représenté par un excédent de 5 288.33 € en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal ayant décidé par délibération en date du 24 février 2025 de dissoudre le budget du service assainissement SPANC,

DECIDE d'affecter le résultat de clôture d'un montant de 5 288.33 € au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 12

ABSTENTION : 00

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal hors de la présence de M. le Maire Francis LARGILLIERE, sous la présidence de Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie 1^{ère} adjointe présente le compte financier unique de l'Assainissement de l'exercice 2024 dressé par M. Francis LARGILLIERE, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la Clôture de L'exercice 2023 (*)	Part affectée A l'investissement l'exercice 2024	Résultat de L'exercice 2024 (*)	Résultat de Clôture de 2024 (*)
Investissement	E 65 388.23 €	0,00 €	E 8 436.32 €	E 73 824.55 €
Fonctionnement	E 254 130.96 €	0.00 €	E 23 920.05 €	E 278 051.01 €
TOTAL	E 319 519.19 €	0.00 €	E 32 356.37 €	E 351 875.56 €

(*) E = Excédent, D = Déficit

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière du budget assainissement, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 11

ABSTENTION : 01

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le compte financier du budget ASSAINISSEMENT.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le Compte Financier Unique fait apparaître pour l'année 2024 un excédent global de 351 875.56 €, représenté par un excédent de 278 051.01 € en section d'exploitation et un excédent de 73 824.55 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

R 002 278 051.01 €

R 001 73 824.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 12

ABSTENTION : 00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, le budget primitif 2025 du service d'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 329 941.37 € en section d'exploitation et à la somme de 98 599.44 € euros en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 12

ABSTENTION : 00

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 COMMUNE :

Le Conseil Municipal hors de la présence de M. le Maire Francis LARGILLIERE, sous la présidence de Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie 1^{ère} adjointe présente le compte financier unique de la commune de l'exercice 2024 dressé par M. Francis LARGILLIERE, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la Clôture de L'exercice 2023 (*)	Part affectée A l'investissement l'exercice 2024	Résultat de L'exercice 2024 (*)	Résultat de Clôture de 2024 (*)
Investissement	D 28 744.63 €		D 54 627.19 €	D 83 371.82 €
Fonctionnement	E 315 079.02 €	28 744.63 €	E 859.98 €	E 287 194.37 €
TOTAL	E 286 334.39 €	28 744.63 €	D 53 767.21 €	E 203 822.55 €

(*) E = Excédent, D = Déficit

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière du budget commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 11

ABSTENTION : 01

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le compte financier du budget COMMUNE.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 COMMUNE :

Le Compte Financier Unique fait apparaître pour l'année 2024 un excédent global de 203 822.55 €, représenté par un excédent de 287 194.37 € en section d'exploitation et un déficit de 83 371.82 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

R 002 203 822.55 € + 5 288.33 € (assainissement SPANC) soit 209 110.88 €

D 001 83 371.82 €

R 1068 83 371.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 12

ABSTENTION : 00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNE 2025 :

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Le Conseil Municipal passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 12

ABSTENTION : 00

Les taux pour l'année 2025 seront :

* Taxe foncière / Bâti (TFB) 44,50 %

* Taxe foncière / Non Bâti (TFNB) 63,36 %

* Taxe d'habitation 16,07 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025

AHVOL	50	BIBLIOTHEQUE	350
L'ATELIER	100	COMITE DES FETES	700
CROIX ROUGE	80	LARENA 77	100
ASS.RESISTANCE	80	A.F.R.FLAGY (centre de loisirs)	895
ASPHD	300	SYNDICAT DES ECOLES (RPI)	907
AMICALE POMPIERS VOULX	150	CALLIPAGES	100
RENAISSANCE VOULXOISE	200	UNION DES MAIRES	205
JEUNES POMPIERS VOULX	150	ADIL	100
TELETHON	100	CAUE	125
FOYER COLLEGE J.PREVERT	100	AMIF	73
RESTO DU CŒUR	100	AMR 77	125

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention supplémentaire à titre exceptionnel pour l'année 2025 à l'association « Comité des fêtes » de 600 €

Le Conseil Municipal passe au vote pour les subventions :

